

L'Ardèche Paysanne



JOURNAL D'INFORMATION DE LA CONFEDERATION PAYSANNE DE L'ARDÈCHE



2026 : Soleil de plomb et loi Duplomb

Sommaire

P3 - ETE 2026

Grêle, canicule et secheresse

P4 - CHAMBRE D'AGRICULTURE

Une Chambre maintenant au service de TOUS les agriculteurs et agricultrices en Ardèche

P5 - VITICULTURE

Fruit de la terre, de la vigne et du travail : toute une histoire...

P6 ET 7 - DOSSIER : LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

Un nouveau lien entre citoyen.nes et paysan.nes

P8 - INSTALLATION

S'installer en Maraichage grâce à un apprentissage en espace-test

P9 - FORMATIONS TECHNIQUES ENTRE PAYSANNES

Partager des connaissances en confiance

P10 ET 11 - PORTRAIT DE FERME

Régis : de berger à éleveur-pépiniériste en Nord Ardèche

FAIRE LE CHOIX DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

A nos collègues paysans.

Nous faisons un magnifique métier. Nous avons la chance d'avoir un travail riche de sens : nourrir. Nous prenons soin de nos sols, de nos paysages, de nos villages, du vivant sans qui toute agriculture paysanne est impossible.

Et pourtant nous souffrons. Nous sommes de moins en moins. Le climat s'acharne. Les règles économiques actuelles nous mettent toujours en plus en concurrence.

Cette guerre économique que nous n'avons pas choisie (d'autres l'ont fait à notre place) n'est pas obligée. Face aux défis de notre siècle, nous pouvons faire un autre choix, celui de rester vivant, celui de s'entraider. Comment faire ?

La réponse est une question de choix politique. La politique agricole actuelle est faite par la minorité qui prospère sur la misère du plus grand nombre. Nous pouvons décider de refuser cette situation. La loi dite « d'urgence agricole » de cet été ne sert pas l'intérêt du monde paysan. Nous refusons qu'une petite minorité privilégiée continue à nous sacrifier.

De la même façon la réponse paysanne au dérèglement climatique doit être structurelle; nous devons changer de modèle et ne plus nous contenter seulement de mesures d'urgence. Quant au système assurantiel privé injuste imposé par la FNSEA c'est un échec, le seul avenir possible sera collectif et solidaire !

L'agriculture paysanne a nourri notre civilisation depuis de nombreux siècles. Elle reste la solution pour nourrir notre société aujourd'hui. Mais pour ça, il faut sortir de cette course effrénée au « toujours plus », à n'importe quel prix.

Le choix de porter le projet de la sécurité sociale de l'alimentation (SSA) est une lueur d'espoir en ce sens. L'idée que l'alimentation n'est pas une marchandise comme une autre fait son chemin. En effet, c'est un nouveau contrat social entre la société et l'agriculture dont nous avons besoin. L'article sur la SSA dans ce journal vous permettra de mieux en saisir le potentiel pour enfin vivre dignement de notre métier !

L'agriculture paysanne est une réponse à la crise climatique. Sur la question brûlante de cet été des feux de forêts, nous tenons à dire que la Conf se bat, entre autres, pour la défense du pastoralisme. Des exemples d'installations comme celle de Régis, que vous lirez à la fin de ce journal sont une nécessité pour la vivabilité de nos territoires !

Ce choix politique, celui de l'agriculture paysanne qui nourrit tout en protégeant les territoires s'oppose à l'industrialisation à marche forcée de nos campagnes. Il s'agit d'un combat qu'on ne peut mener chacun dans son coin. L'avenir de la paysannerie doit être décidé par la paysannerie elle-même.

La Confédération Paysanne est un syndicat paysan, qui se veut le plus horizontal possible. Nous vous invitons à venir découvrir par vous même. Vos avis, votre parole, votre regard sur le monde agricole nous intéresse. Ensemble, défendons et construisons l'agriculture paysanne de demain dont notre société a tant besoin.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce numéro de l'Ardèche Paysanne et nous vous disons, peut-être, à bientôt !

Salutations paysannes.

MATHILDE CHOPIN ET FABIEN JACCARD
NOUVEAUX CO-PORTE-PAROLE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE 07

Fabien Jaccard, pépiniériste et éleveur (vaches) à Nozières et Mathilde Chopin, éleveuse (brebis et vaches) à Rochepaule, ont rejoint Pierre Yves Maret au porte-parolat de la Confédération paysanne de l'Ardèche suite à l'AG 2026

Photo couverture:
Firmin Brivet-Naudot

Contactez la
Confédération Paysanne
de l'Ardèche:

Adresse
4 bld de l'Europe Unie
BP129, 07000 PRIVAS,
Téléphone
04 75 64 49 93
Courriel
confpays07@wanadoo.fr
Site : <https://conf07.fr>

Retrouvez nous sur les
réseaux sociaux:



Journal édité par la
Confédération Paysanne
de l'Ardèche

Directeur de publication:
Pierre-Yves Maret

Comité de publication:
Vincent Praile, Grégoire
Colson, Pierre-Yves Maret

Mise en page: Maëlle
Péricard

Crédits photos : Martin
Texier, Réseau de la
Confédération paysanne

Responsable d'envoi :
Mathieu Poisson

Impression : Imprimerie
Cevenole

Dépôt légal : troisième
trimestre 2026

ISSN 2646-7895

Été 2026 - Une saison vécue comme un match de boxe

Premiers uppercuts avec deux grêles les 5 et 31 mai. On se relève en se disant que la saison ne sera pas top mais que ça va quand même aller pour faire la bascule vers 2027 malgré une production en forte baisse, en espérant quelques indemnités, une exonération de cotisations MSA, en se serrant un peu la ceinture et avec le soutien des collègues, des clients compréhensifs pour les fruits marqués, des amies, de la famille.

La canicule arrive, perdure et entraîne de la fatigue mais ça tient toujours malgré le stress observé sur les arbres et fruits rouges ; avec notamment des fraises d'été qui ne remontent pas et toujours pas de retours de la MSA et de la DDT pour les dossiers déposés en mai.

Et là mercredi 15 juillet, c'est le chaos qui met KO, avec l'impression d'être passé sous un rouleau compresseur.

C'était un épisode de grêle Hors Normes, avec des grêlons aussi gros que les pêches. Tout est par terre ou presque, et pas encore mûr sur le verger principal. La saison est quasi terminée. Le manque à gagner va être très important, plus de la moitié du chiffre d'affaire global. Cela va au-delà de la production car les jeunes arbres plantés depuis un an et demi pour renouveler le verger vieillissant ont ramassé et l'irrigation a pris cher également.



Et encore, j'ai de la chance de ne pas avoir été sur le verger à ce moment-là car sinon je n'aurais plus de véhicule. Je relativise également quand je vois l'état des maisons autour et l'ampleur des dégâts; la mienne située à 15 minutes n'a rien.

Il y a eu pas mal d'échanges à la suite de ces épisodes entre collègues maraîchers et arboriculteurs dans le secteur. Les visites DDT / MSA permettent également de rencontrer d'autres paysans avec des contextes différents, des personnes des autres syndicats ainsi que des non syndiqués, des petites et plus grandes fermes. Le constat est le même, l'avenir est incertain pour beaucoup. Plusieurs parlent d'arrêter. En productions végétales, quelque soit le système et les tailles de ferme, tout le monde s'interroge sur quoi planter à l'avenir.

Ce qui ressort également des visites et d'autres échanges informels, c'est que nous autres - les arboriculteurs, maraîchers, producteurs de petits fruits - sommes les principaux impactés par la grêle mais également les oubliés de la PAC ne touchant rien ou très peu.

Sylvain DIEMUNSCH, producteur de fruits sur Aubenas



LES REVENDICATIONS DE LA CONFEDERATION PAYSANNE

L'agriculture ardéchoise est fortement touchée, comme partout en France, par des aléas climatiques qui impactent durement les productions, les paysan-nes et les animaux. Les conséquences du dérèglement climatique frappent de plein fouet les fermes et celles et ceux qui les font vivre. Elles ont des répercussions économiques, physiques et morales considérables. La Confédération paysanne porte depuis le mois de mai des propositions claires pour la défense des paysannes et des paysans durement impactés !

Sauver les fermes à court terme : soulager les trésoreries pour passer la saison et alléger les nouvelles obligations

- **Aide forfaitaire à l'actif pour toutes les fermes** ayant subi au moins 30 % de pertes de récolte,
- **Aide à l'achat de fourrage** pour les élevages les plus impactés
- **Prise en charge totale des cotisations MSA de l'année 2026** pour les fermes les plus en difficultés
- **Mesures de trésorerie directe d'urgence par le Département de l'Ardèche et la Région AURA**
- **Moratoire sur les contrôles PAC** notamment les contrôles satellitaires en maraîchage et les contrôles « mise à disposition » en élevage
- **Annulation de l'arrêté national augmentant l'indice des fermages** de 3,43 %
- **Report immédiat de la mise en place de la facturation électronique** dans les fermes

Réformer urgemment le système assurantiel de prise en charge des pertes causées par les aléas climatiques en agriculture : tirer rapidement les leçons de l'échec des trois premières années de mise en oeuvre de la réforme de l'assurance récolte et mettre rapidement sur la table une réforme pour la mise en place d'un fonds professionnel mutualisé et solidaire, accessible à toutes les fermes et impliquant tous les maillons de la chaîne agro-alimentaire.

Protéger la santé mentale des paysan-nes et maintenir l'emploi

Faire du partage de l'eau une priorité en période de sécheresse

Préparer l'agriculture au changement climatique en finançant l'évolution, l'adaptation et la protection des fermes

La Confédération paysanne est mobilisée plus que jamais et nous sommes présents sans relâche aux côtés des paysannes et des paysans ardéchois afin qu'aucune ferme ne disparaisse et qu'un avenir soit possible pour l'agriculture ardéchoise.

UNE CHAMBRE MAINTENANT AU SERVICE DE TOUS LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES EN ARDECHE

Entretien avec Aurélien Mourier, président de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche depuis mars 2025. Éleveur de chèvres (fromages), porcs et vaches allaitantes à Préaux, au sein du GAEC de Marcelas.

Tout d'abord, quel retour personnel pouvez-vous faire après un an de présidence de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche ?

Et plus globalement du travail avec ce bureau et les personnels de la Chambre ?

J'apprécie énormément le travail que nous menons collectivement. Notre équipe d'élus est soudée, investie, et la collaboration avec les équipes salariées est très constructive.

Le travail de fond demande du temps, mais nous avons eu la satisfaction de corriger rapidement ce que nous dénoncions depuis des années : une Chambre au service d'un seul syndicat, un manque de pluralisme et de transparence. Nous avons ouvert le bureau, garanti une équité de traitement entre les syndicats, mis fin au cumul des responsabilités entre Chambre et syndicat et rendu les décisions plus transparentes, notamment par la diffusion d'informations. Ces évolutions ne sont pas symboliques : elles garantissent un fonctionnement au service de tous les agriculteurs et les agricultrices.

Après un an de travail, qu'avez-vous déjà mis en œuvre pour les paysannes et les paysans ardéchois afin de répondre aux attentes liées à votre élection ?

Nous avons finalisé le document-cadre sur le photovoltaïque au sol, avec un choix clair : préserver le foncier agricole. Autre avancée majeure, la lutte contre les dégâts de sangliers. Douze nouvelles communes sont désormais piégeables, des formations ont été organisées, les dégâts recensés et des prélèvements complémentaires obtenus. Une réponse concrète à une attente forte.

La gestion de l'eau est également une priorité. Fidèles à nos engagements de partage et de sécurisation de la ressource, nous avons notamment obtenu davantage d'aides pour la mise aux normes des retenues, afin de sécuriser l'irrigation tout en préservant les cours d'eau.

L'installation et la transmission sont aussi au cœur de notre action : nous nous sommes pleinement engagés dans le prochain dispositif « France Service Agriculture » en étant en 2026 le département pilote en Auvergne-Rhône-Alpes pour la transmission.

Enfin, nous avons consacré une session à la santé des agriculteurs-trices, avec la MSA et un enseignant-chercheur, pour mieux informer sur les maladies professionnelles et les risques liés aux pesticides.



Y'a-t-il des sujets/enjeux qui vont être importants ces prochains mois ?

Nous avons créé un poste dédié à l'eau afin de renforcer les structures d'irrigation dans leur gestion des réseaux et pour un meilleur service aux adhérents et nous poursuivons un travail avec les services de l'État sur l'adaptation de l'agriculture du sud Ardèche face au changement climatique et à la crise viticole.

Nous sommes en train d'élaborer une offre de conseil axée sur un diagnostic de vulnérabilité des exploitations au changement climatique. Après un été marqué par la canicule, la sécheresse et la grêle, il est indispensable d'accompagner les agriculteurs-trices dans l'adaptation de leurs fermes. La Chambre sera pleinement mobilisée.

Pour conclure, souhaitez-vous adresser un mot particulier aux paysannes et aux paysans ardéchois ?

Une Chambre départementale ne peut pas tout, mais nous portons aussi la voix de l'Ardèche aux échelons régional et national. Nous défendons une agriculture paysanne, créatrice de revenu, protectrice des ressources, de la santé et des droits sociaux. C'est cette vision qui permettra d'installer, de transmettre et de relever les défis climatiques.

Malgré un contexte politique parfois difficile et des moyens en baisse, nous continuerons à défendre une agriculture ardéchoise à taille humaine, loin de la logique d'industrialisation. Continuez à nous faire remonter vos préoccupations, vos difficultés comme vos réussites.

Ne restez pas seul-es face aux défis qui nous attendent : vous pouvez compter sur notre engagement.

Elu.es du bureau de la Chambre d'Agriculture 07



PROPOS RECUEILLIS PAR LE COMITÉ DE RÉDACTION

FRUIT DE LA TERRE, DE LA VIGNE ET DU TRAVAIL : TOUTE UNE HISTOIRE....

Face à la crise: Préserver les fermes et anticiper l'avenir

Du pain, du vin et de ce fameux fromage : à cette époque on buvait 160 litres de vin par an et par personne en France contre 40 aujourd'hui. Depuis les années 60 la consommation n'a cessé de diminuer. Côté exportation la tendance est aussi à la baisse, près de 20 % depuis 2020. Des pays importateurs ont commencé à planter, se sont formés à la vinification et aujourd'hui produisent, achètent moins et vendent sur les marchés. En 2016 la fin des droits de plantation a permis d'agrandir le vignoble et de déréguler la production. Et pour aggraver le tout : la crise climatique en rajoute une couche avec son lot de gels tardifs, de grêles violentes ou de sécheresses à répétition. Bref la filière est en crise et même si les labels de qualité s'en sortent mieux, on le sait : ça va durer. Des chiffres sont annoncés et font consensus : 30% de la production française va disparaître. L'État propose uniquement des soutiens aux arrachages uniques. La Confédération paysanne appelle de son côté à une politique ambitieuse pour préserver les fermes impactées.

Localement pour les viticulteurs-trices qui vendent en coopérative ou aux négociants, c'est une baisse du prix payé à l'hectolitre, pour les caves particulières c'est une charge de travail qui explose pour trouver des marchés et de nouvelles stratégies à mettre en place. Et dans un cas comme l'autre : les charges augmentent.

Et en général quand les prix baissent, on cherche à compenser en augmentant les rendements et dans ce cas précis pour atteindre les objectifs de rentabilité l'irrigation s'impose comme la solution idéale. Mais dans ce cas là on accepte de rentrer dans une économie de compétitivité où seuls les plus productifs pourront tenir jusqu'au jour où il n'en restera plus beaucoup. Dans ces conditions, une course aux rendements semble inévitable avec toutes les crises humaines et agricoles qui vont avec : arrachage, cessation d'activité...

Les prévisions laissent à penser que les vins à fort rendement risquent d'être de moins en moins demandés, alors que les vins plus qualitatifs et naturels sont appelés à se vendre mieux dans un contexte de consommation de vin moins régulière mais plus attentive au produit.

Et la solution n'est sûrement pas dans la loi Duplomb qui pousse à demander conseil aux vendeurs de phytos alors que d'autres techniques plus adaptées et moins coûteuses existent. C'est pour cela que, pour la saison 2026, la chambre d'agriculture a fait le choix de maintenir son bulletin hebdomadaire saisonnier afin de garantir des conseils, une information neutre et des suivis de qualité pour tou-tes. Ce bulletin vient en complément de la lutte collective contre les maladies et ravageurs, poursuivie par la filière.



©Martin Texier

Aujourd'hui il est donc indispensable de chercher à anticiper et voir comment maintenir les fermes viticoles qui pourraient être en difficulté. A l'heure de la relocalisation, de l'autonomie et de la souveraineté alimentaire une diversification des productions devient nécessaire. Surtout que la demande existe. La chambre d'agriculture démarre le programme « Résyster », pour la résilience des systèmes d'exploitation agricole en Sud Ardèche. Ce programme vise à faire un état des lieux des besoins, des solutions testées et à accompagner les fermes, dans leurs territoires, vers des productions rentables, qui répondent à des besoins locaux et permettent de maintenir un maximum d'emplois.

Pour nous à la Confédération Paysanne, ces travaux doivent se faire en concertation avec les élu-es locaux, les citoyen-nes et les acteurs des filières. Nous devons tout faire pour maintenir une agriculture forte sur le département et une viticulture qui réponde aux enjeux sociaux et environnementaux actuels

PIERRE YVES MARET ARBORICULTEUR À VESSEAUX

AVEC LA PARTICIPATION DE FLORENCE LERICHE, DENIS ROBERT, LAURE COLOMBO, HÉLÈNE THIBON, RÉGIS GONNET ET STÉPHANIE JOURET.
VIGNERONNES ET VIGNERONS EN ARDÈCHE

La Confédération paysanne propose

- La régulation des volumes de production et les prix minimum garantis sont des solutions afin de prévenir la crise sociale actuelle.
- La mise en place d'un plan d'arrachage par des mesures incitatives dans l'optique de réguler le marché en priorisant les terres les plus fertiles pour qu'elles puissent retourner à la production alimentaire et/ou animale.
- La révision de la politique des autorisations de plantation et de replantation afin de ne replanter des vignes que dans le cadre d'un plan de restructuration strict et cohérent favorisant les nouvelles installations et les petites structures nécessitant d'être consolidées
- Un financement d'État conséquent permettant aux domaines viticoles de diversifier leur activité agricole afin de renforcer l'avenir de ces fermes dans un contexte économique incertain lié aux évolutions du climat et de consommation du vin

DOSSIER : LA SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION

LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION C'EST QUOI ?

La SSA est un projet de transformation sociale et de la production alimentaire. L'idée est d'ajouter une nouvelle branche alimentaire à la sécurité sociale, afin de réduire les différences sociales d'accès à de la nourriture de qualité. Avec l'idée que l'accès à une alimentation saine devrait être la base des politiques de santé publique.

Concrètement, un montant dédié à l'alimentation (150€ est le montant proposé par le Collectif National pour la SSA) serait versé tous les mois à chaque citoyen-ne pour pouvoir subvenir à une partie de ses besoins alimentaires. Cette mesure se veut universelle en s'adressant à tout le monde quelque soit son revenu.

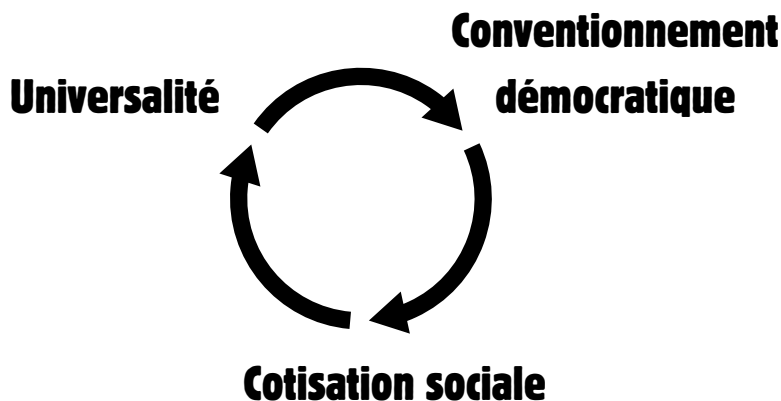
Le montant de l'allocation serait exclusivement financé par les cotisations sociales. La collecte des prélèvements serait assurée par des caisses locales qui décideraient du montant des cotisations et des redistributions. C'est également via ces caisses que se ferait le « conventionnement » des produits alimentaires pris en charge par la SSA.

Recensement des initiatives SSA en Ardèche

Le 15 juin la Confédération Paysanne a rencontré le CIVAM Ardèche. Cette association travaille sur l'accessibilité alimentaire et le lien avec les producteurs locaux. A l'issue de ce rendez vous nous savons qu'il existe des initiatives à Annonay, Tournon, Les Ollières et Privas, ainsi qu'en Sud Ardèche via le réseau JASA (pour une justice alimentaire en Sud Ardèche) et les marchés à prix différenciés au Hameau des buis et au Domaine du Vialat.



Marché à prix différenciés au domaine du Vialat



L'IDÉE POLITIQUE DERRIÈRE LA SSA

L'idée derrière la mise en place d'une SSA est de sortir l'alimentation de base de la logique de l'offre et de la demande, en construisant collectivement la demande alimentaire et en socialisant une partie de la production.

On sait aujourd'hui que l'alimentation est un déterminant majeur de santé. Il semble donc assez logique d'ajouter à la sécurité sociale actuelle une branche alimentaire afin que tout le monde ait accès à un minimum lui permettant de choisir son alimentation autrement qu'en fonction de son porte-monnaie.

Le but est d'élaborer de façon démocratique la demande alimentaire en permettant aux mangeurs et mangeuses de décider de leur alimentation tout en étant informé-es des conditions de production, transformation et distribution des denrées alimentaires. Ce mécanisme devrait créer un cercle vertueux, où la demande de produits de qualité incite les acteurs de la filière alimentaire et les paysan-nes en première ligne à produire une alimentation plus saine, selon les critères décidés par les mangeurs-euses.

On pourrait ainsi sortir de la logique de l'aide alimentaire, qui n'est ni plus ni moins qu'un outil de l'industrie agroalimentaire pour écouler la surproduction et génère une grande violence sociale pour les personnes qui en sont bénéficiaires.

Le financement par les cotisations sociales est préféré à celui par l'impôt, car ce dernier peut être inégal sachant qu'il repose sur des décisions politiques pouvant mettre en péril la durabilité de la mesure. Même si le fonctionnement démocratique via des caisses locales peut sembler utopique à première vue, n'oublions pas que c'est ce mode de fonctionnement qui a administré le régime général de la Sécu de 1946 à 1967 et qui est encore d'actualité pour le régime local d'assurance maladie en Alsace Moselle.

CONVENTIONNEMENT

les 150€ permettraient d'acheter uniquement des produits conventionnés, de la même manière que la carte vitale aujourd'hui rembourse certaines pratiques de santé et pas d'autres.

Les règles de conventionnement doivent être décidées collectivement pour assurer un confort alimentaire à tout le monde.

UN NOUVEAU LIEN ENTRE CITOYEN.NES ET PAYSAN.NES

POURQUOI LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE PORTE CE PROJET?

Pendant longtemps la Confédération paysanne a défendu l'idée de développer les outils de production par des aides d'accès au foncier ou en s'engageant dans des démarches de Labellisation. Nous pensions qu'en étant souverains dans nos modes de production et en valorisant mieux nos produits via la transformation à la ferme ou la vente directe, nous pourrions généraliser ce modèle pour nos autres collègues paysans.

Bien que ces pratiques soient vertueuses, la concurrence mise en place par le modèle agro-industriel et par les accords de libre-échanges internationaux mettent à mal le monde paysan en poussant à baisser toujours plus les coûts de production, pour baisser les prix et rester compétitif. Cela passe bien souvent par la remise en causes des normes environnementales, qui sont pourtant là pour protéger les paysans, la population et la biodiversité.

Aujourd'hui, plus de 70 % des achats alimentaires se font toujours en grande distribution. Nous pouvons constater depuis une dizaine d'années qu'il y a un plafond de verre sur la consommation en vente directe car elle s'adresse principalement aux catégories sociales qui sont les plus privilégiées. La vente directe seule ne permet donc pas le développement de l'agriculture paysanne ni l'installation massive que nous souhaiterions voir, mais augmente plutôt la concurrence entre petites fermes. De leur côté, les grosses structures continuent à faire des profits et concentrent la plus grande partie des aides publiques.

La sécurité sociale de l'alimentation semble donc être, sur le papier, la solution idéale à tous les niveaux : au niveau du producteur (meilleure rémunération, conditions de travail plus saines), du distributeur (assurance de pouvoir d'achat minimal par consommateur), du consommateur (choix de son alimentation basé sur la qualité et non sur le prix) mais aussi au niveau écologique, avec des pratiques qui tendraient à ne plus utiliser de produits nocifs pour la santé et pour la planète. À plus long terme, c'est tout le système social qui en bénéficierait, avec des dépenses de santé moins importantes et donc une dette qui diminuerait.



La Passerelle des Vallées dans la vallée de l'Eyrieux expérimente les paniers solidaires

UNE PISTE POUR FINANCER LA TRANSITION DU MODELE AGRICOLE

Agir au niveau de la consommation c'est déjà bien, mais pour atteindre les objectifs de transition du modèle agricole il faut agir en parallèle sur la production. L'écrasante majorité du monde agricole souhaite une transition du modèle. Pour y arriver il est nécessaire d'investir dans des nouveaux outils de production, la recherche et les aides à la transition. Qu'est ce que la SSA a à voir là-dedans? Une partie de la cotisation pourrait servir à financer ces investissements et ainsi accélérer la transition.

LA SSA DE DIEULEFIT ACCUEILLE UNE RENCONTRE EN OCTOBRE

Du 16 au 18 octobre 2026, le collectif vers une Sécurité Sociale de l'Alimentation à Dieulefit et alentours accueille les rencontres du réseau intercaisses.

Pendant trois jours, les membres des initiatives locales du collectif Pour une SSA se retrouvent pour partager leurs expériences et nourrir leurs réflexions autour de la SSA.

Pendant le week-end, un temps est ouvert aux personnes et aux collectifs extérieurs au réseau, vous êtes les bienvenu-es !

Prochainement, vous pourrez retrouver tous les détails sur le site : <https://notre-caisse-alim.org/>

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter Lucie : ssa26.lucie@ik.me

VINCENT PRAILE ET GREGOIRE COLSON

POUR ALLER PLUS LOIN :

Site -

<https://securite-sociale-alimentation.org/>

Plaquette de la Confédération Paysanne - Sécurité Sociale de l'alimentation
"socialiser l'alimentation, rémunérer le travail des paysan.nes" (Nov 2023)

Films -

La part des autres de JB.Delpias et O.Payage

La théorie du Boxeur de N.Coste

BD -

Encore des Patates et Agriculture et alimentation même combat disponibles sur le site [Pour une SSA](https://notre-caisse-alim.org/)

S'INSTALLER EN MARAICHAGE GRÂCE À UN APPRENTISSAGE EN ESPACE-TEST

A Saint-Péray, l'espace test agricole confirme son rôle de tremplin vers l'installation. Après trois années de test, Vincent Fiole, ancien professeur de Sciences Économiques et Sociales, s'apprête à devenir maraîcher à part entière... sur la parcelle même où il a appris son nouveau métier. Un parcours atypique, rendu possible grâce à un dispositif sécurisant, progressif et humain.

L'ESPACE TEST AGRICOLE : UN CADRE SÉCURISANT POUR OSER

Après sa formation en BPREA et une année d'expérience en maraîchage urbain bio dans le quartier de Fontbarlette à Valence, Vincent découvre l'annonce de l'espace test agricole via Terre de Liens, sur le site Objectif Terres.

Le principe : tester son activité en conditions réelles et de manière autonome, sans supporter immédiatement les risques financiers et fonciers d'une installation classique, permettant une montée progressive en compétences, tout en étant suivi et accompagné. L'objectif est que le porteur de projet ajuste son projet, évalue sa viabilité et confirme ou infirme sa volonté de s'installer.



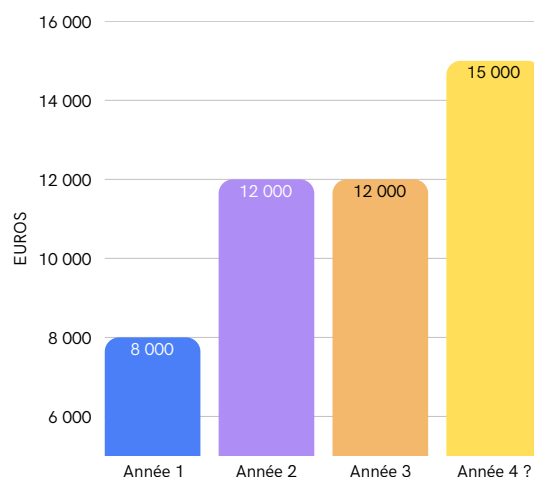
Reste une question centrale pour les espaces tests : que devient le maraîcher une fois la phase de test terminée ?

Après avoir apprivoisé la terre, compris le biotope, tissé un réseau commercial et humain sur ce lieu, devoir partir peut fragiliser un projet naissant. Conscient de cet enjeu, Vincent sollicite la mairie en décembre 2024 pour pouvoir s'installer sur ce lieu sur lequel il a envie de se projeter sur du long terme. En janvier 2025, la pérennisation est formalisée : il pourra s'installer définitivement sur la parcelle. Il rachète les serres, la pépinière, le système d'irrigation et l'espace de stockage, et signe un bail agricole avec la mairie pour le terrain.

Ancien professeur, Vincent aime transmettre. « J'avais l'impression de semer des graines sans jamais en voir les fruits. » Aujourd'hui, il récolte littéralement le fruit de son travail. Il accueille trois classes par an sur la ferme et souhaite développer davantage ce volet pédagogique, notamment avec des écoles de Valence.

La structuration de l'activité se fait en douceur, progressivement :

Chiffre d'affaire sur les trois premières années



Et en termes de temps de travail, Vincent estime un volume horaire d'environ 30h hebdomadaires (avec des pics à 42h au printemps, et environ 15h en janvier).

Il parvient à poser trois semaines de vacances par an. Avec un deuxième enfant en route, il trouve son équilibre vie pro / vie perso. Vincent vise désormais 15 000 € de chiffre d'affaires annuel, notamment grâce à l'installation d'une serre supplémentaire pour renforcer la production hivernale.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR L'ADDEAR 07



Association
Départementale de
Développement de
l'Emploi Agricole et Rural

L'ADDEAR a pour objet d'accompagner des porteurs et porteuses de projets agricoles dans leurs parcours à l'installation. Ainsi que les paysan.nes souhaitant transmettre leurs fermes. L'association assure des formations collectives et des accompagnements personnalisés.

Contact :
06 56 80 90 97 / 06 44 94 89 66 /
07 46 22 91 33
contact@addear07.fr

AGENDA

Du 6 au 16 OCTOBRE 2026

Retrouvez la 13ème édition de la Semaine de l'installation-transmission paysanne (SITP) organisée par le réseau INPACT Ardèche

Programme disponible
sur le site de l'ADDEAR 07

FORMATIONS TECHNIQUES ENTRE PAYSANNES

PARTAGER DES CONNAISSANCES EN CONFIANCE

Le tracteur, la tronçonneuse, le bricolage et la soudure sont souvent vus comme des compétences « masculines ». Cette idée, bien ancrée dans notre société, a des conséquences réelles. Pour les femmes, apprendre à utiliser ces outils à l'âge adulte peut être un défi particulièrement difficile. Cela ne veut pas dire qu'aucune femme ne sait maîtriser ces domaines.

Au contraire, de nombreuses agricultrices, artisanes et mécaniciennes ont acquis ces compétences. Cependant, la plupart d'entre nous n'ont pas été encouragées, dès l'enfance, à manipuler des outils, réparer ou conduire des machines. Ce manque de socialisation technique rend l'apprentissage plus complexe et crée un sentiment d'illégitimité.

Historiquement, les tâches liées au bricolage, à la mécanique ou aux outils agricoles ont été confiées aux hommes. Cette séparation des rôles repose sur des stéréotypes genrés qui associent les gestes techniques à la virilité et à la force physique. Les femmes, quant à elles, sont souvent dirigées vers des rôles dans l'administration ou la traite. Ce cloisonnement social a profondément influencé la façon dont chacun.e se perçoit et est perçu.e. Dans le domaine agricole, cette réalité est particulièrement marquante.

Pourtant, les compétences techniques sont souvent essentielles au quotidien pour accomplir notre travail d'agricultrices. Savoir conduire un tracteur, utiliser une tronçonneuse, souder ou bricoler apporte autonomie, rapidité et efficacité, ainsi qu'une meilleure compréhension du potentiel des outils mécaniques.

Les difficultés d'accès à ces savoirs ne sont pas uniquement techniques ; elles sont aussi sociales et intime. L'absence de modèles féminins peut empêcher l'identification et limiter l'envie d'apprendre. À cela s'ajoutent les jugements, les remarques inappropriées, les moqueries et les comportements condescendants.

***Empuissancement :** francisation

d'empowerment signifie gagner en puissance ; en autonomie.

Contacter le CIVAM 07 pour vous mettre en lien avec le groupe **Frangines 07** qui organise et des temps de rencontres et de formations pour les femmes et minorités de genre.

Email : contact@civamardeche.org

Tel : 06 75 09 72 67

06 79 81 41 58



Beaucoup d'entre nous ont abandonné l'idée d'apprendre dans des environnements où elles se sentaient observées ou dévalorisées.

Pour surmonter ces obstacles, des collectifs de femmes se forment depuis plusieurs années via les CIVAM par exemple. Leur but est de reprendre ces savoir-faire, de partager des connaissances et de créer des espaces d'apprentissage plus sûrs et bienveillants. C'est dans cette logique que se développent les espaces de « mixité choisie » ou de « non-mixité choisie ».

Ces moments permettent aux personnes discriminées à cause de leur genre de se rassembler pour apprendre, échanger et pratiquer ensemble. Ces espaces sont nécessaires car les lieux dits "mixtes" peuvent parfois être difficiles à vivre. Dans des formations techniques souvent dominées par les hommes, les moqueries et certaines attitudes hostiles peuvent nuire à l'apprentissage. Les regards sceptiques augmentent souvent le stress et le sentiment de ne pas avoir sa place.

Apprendre une technique nécessite du temps, des essais, des erreurs et de la confiance. Il est plus facile d'apprendre dans un cadre où l'on peut poser des questions sans crainte de jugement, où le droit à l'erreur est accepté et où chacun avance à son propre rythme.

Les espaces de mixité choisie favorisent ce climat de confiance. En partageant des expériences de doute et d'exclusion, les participantes développent des solidarités solides et retrouvent confiance en leurs capacités. On y trouve aussi des personnes qui ne correspondent pas aux normes de genre traditionnelles : intersexes, transgenres ou non binaires. Elles subissent également des discriminations dans les environnements techniques habituels.

Ces formations ne sont pas seulement des occasions d'apprendre à utiliser des outils ou des machines. Ce sont aussi des lieux d'empuissancement* : où l'on gagne en autonomie, en confiance et en pouvoir d'agir. Elles permettent de créer des liens, de partager des expériences et de lutter ensemble contre les discriminations. Le chemin vers l'égalité dans l'accès aux savoirs techniques et agricoles reste long. La mixité choisie peut être une étape clé dans cette transformation sociale. L'objectif est qu'un jour chaque personne, peu importe son genre, puisse apprendre librement, se sentir légitime et maîtriser tous les savoir-faire.

REGIS : DE BERGER A ELEVEUR-PEPINIERISTE

FERME LA BÈLLE POMME A SATILLEU

LES CHIFFRES

44 ANS – 3 ENFANTS

SAU 48HA DONT 8HA EN PROPRIÉTÉ

22 EN LOCATION / COMMODAT ET 18 SANS BAIL

0.7HA EN PÉPINIÈRE D'ARBRES FRUITIERS –
47.3HA EN ÉLEVAGE

110 BREBIS MÈRES / 10 CHÈVRES

0 SALARIÉS

Pour commencer, décris-nous rapidement ton parcours.

J'ai fait un BTS de développement local en 2002. Après 3 ans d'animation dans une association d'éducation populaire, je suis parti en alpage pendant 15 ans en tant que saisonnier pendant la saison estivale. De 2005 à 2010 je partais seul, puis à 2 avec mon ex-compagne de 2010 à 2012, puis à 5 avec nos 3 enfants qu'on emmenait avec nous en montagne entre 2012 et 2022.

Ce qui a poussé mon installation en tant que paysan, c'est la précarisation du métier de saisonnier, notamment avec la réforme chômage qui nous a beaucoup impacté.

En 2019 et 2020, j'ai pris mes premières brebis et je suis devenu cotisant solidaire. Je partais donc l'été avec ma famille mais aussi avec mes brebis. C'est devenu de plus en plus complexe de trouver une cabane accessible sur une montagne agréable, facile à garder, avec de l'eau, etc.

En 2022 on a dû partir sur une autre montagne et ça a été la catastrophe : climat très sec, prédation du loup, les brebis ont changé de comportement et j'ai perdu 1/3 du troupeau. Ça m'a dégoûté et j'ai donc décidé d'arrêter les alpages pour m'installer avec mon troupeau sédentaire en Ardèche toute l'année.

Et la pépinière dans tout ça ?

Pour ça il faut revenir au BTS de développement local, que j'ai suivi en Normandie. Ça m'a notamment amené à découvrir les pré-vergers et plus globalement l'arboriculture. Mon grand-père m'avait déjà appris à greffer quand j'étais jeune et j'ai commencé à m'amuser à greffer et à planter des arbres chez mon père dès 2005.

En 2020 j'ai acheté mes premiers porte-greffes dans l'idée de planter mes pré-vergers sur mes terres nouvellement acquises. En 2022 j'ai sorti de terre mes 300 premiers arbres; ça coïncidait avec la décision d'arrêter le métier de berger et ça a été l'amorce de ma reconversion professionnelle en pépinière et élevage de brebis.

Ce qui m'anime c'est l'agriculture vivrière. C'est pour ça que j'essaie de faire un peu de tout. Même si c'est parfois un casse-tête de combiner tout ça, je prends autant de plaisir avec l'animal qu'avec le végétal et pour moi l'un ne va pas sans l'autre.



Comment s'est passé ton installation à proprement parler ?

La première étape a été la DJA. Je ne pouvais pas y prétendre avec un projet d'élevage de seulement 100 brebis et vu que j'avais déjà une amorce de projet pépinière j'ai monté un projet d'installation avec 2 ateliers : pépinière et brebis. J'ai été accompagné par l'ADDEAR et ça s'est fait assez vite car j'avais la capacité agricole avec le BTS, le foncier sécurisé et l'expérience. Pour moi le parcours à l'installation n'a donc pas été trop compliqué, ce qui est plutôt une exception.

La DJA m'a aussi ouvert les portes de la banque, ce qui m'a permis d'emprunter pour acheter une parcelle avec un étang pour la pépinière et un tracteur pour l'ensemble de la ferme.

En 2023 j'ai progressivement repris les terres et la bergerie d'un exploitant qui partait à la retraite. Ce n'est pas forcément simple mais c'est une grande chance ! Je suis donc passé de cotisant solidaire avec quelques brebis sur 15Ha à chef d'exploitation sur 45Ha avec un troupeau de 100 brebis et une petite bergerie.

Pourquoi le choix du pastoralisme comme mode de production ?

J'ai été formé à l'école de bergers, donc j'ai appris à faire des parcs, à tirer des filets et à savoir qu'une brebis est mieux dehors qu'enfermée dans un bâtiment.

C'est aussi lié au fait que je n'ai pas de bâtiment d'élevage mais beaucoup de foncier : 50 Ha pour 100 bêtes c'est très grand. Autrefois, avec 100 brebis tu tournais sur 20 Ha. J'ai récupéré des terres que personne ne voulait et je préfère les valoriser avec mes brebis que de les faucher car je ne suis ni équipé en matériel ni passionné par cela.

Aujourd'hui je m'oriente vraiment vers ce système de pâturage et broyage des refus de pâture avec une période de 3 semaines en bergerie au moment de l'agnelage. Je me déplace à pied avec mon troupeau sur les routes et les chemins du canton tous les 15 jours en moyenne et cela surprend un peu les gens alors que c'est un système tellement simple et ancien !

Sanitairement, mes rotations me permettent aussi d'avoir le moins de parasitisme possible, ce qui réduit les dépenses vétérinaires.

Il y a quand même derrière ça une volonté de maintenir un pastoralisme local ?

Bien sûr ! C'est ça qui me passionne vraiment : le métier de berger et la gestion du pâturage. Il faut une sensibilité, une observation de la ressource pour sentir quand il commence à ne plus y avoir assez d'herbe et pouvoir offrir aux brebis un maximum de net (herbe neuve), afin qu'elles soient toujours en appétence.

Mon but c'est d'arriver à gérer un pâturage avec le minimum d'interventions de machines. J'essaie de pratiquer des techniques de report d'herbe sur pied qui ne sont vraiment pas répandues et qui gagneraient à être plus expérimentées. C'est quelque chose qui ne s'acquiert que par l'expérience et une connaissance très fine de son troupeau et du territoire.

2026 est l'année internationale du pastoralisme et nous avons tout intérêt à communiquer sur l'importance de maintenir des pratiques pastorales qui maintiennent le territoire ouvert et luttent contre les risques d'incendie.



Et le choix de la race Bizet par exemple, qui n'est pas réputé pour sa rentabilité ?

Avec mon système c'est cohérent et je ne changerais ça pour rien au monde ! Je n'ai presque jamais fait appel à un vétérinaire, je ne donne quasiment pas de complémentation alimentaire et mes bêtes ne sont jamais malades. Du coup j'ai moins de kilos de viande mais j'ai aussi très peu de charges et ça compense. Et puis c'est une race qui est hyper adaptée à la façon que j'ai de les mener, c'est-à-dire avec la ressource pastorale herbacée et ligneuse qui est présente dans nos milieux. De mon point de vue c'est un vrai enjeu de travailler avec des races rustiques et résilientes surtout dans ce contexte de changement climatique.

Pourquoi as-tu fais le choix de te syndiquer à la confédération paysanne ?

C'est la suite logique de mes engagements et ça m'a toujours tenu à cœur d'essayer à mon humble mesure de rendre ce qu'on m'a donné, de participer à un monde meilleur.

Je crois aussi que ça part d'une envie de transmettre mes connaissances et de m'investir dans un collectif. Je voulais retrouver une dynamique politique : j'ai besoin d'échanges, de débats pour avancer et ça me fait beaucoup de bien de pouvoir retrouver ça avec les autres membres du collectif de la conf' et de construire collectivement des actions militantes. Aujourd'hui c'est une grande joie de militer à ce syndicat que je côtoyais déjà quand j'étais plus jeune et qui m'a porté et aidé, notamment via l'ADDEAR."

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR VINCENT PRAILE ET GRÉGOIRE COLSON
MERCİ À RÉGIS FOUREL

Le pastoralisme, un enjeu essentiel face aux incendies !

Nous sommes confrontés encore une fois cet été à de nombreux incendies dont l'ampleur est historique. Plus de cent mille hectares sont partis en fumée dans la Drôme, l'Aude, la Seine-et-Marne, la Gironde ou le Var... et en Ardèche, même si nous avons été un peu moins touchés pour l'instant. Désormais, aucun massif n'est épargné, même dans le nord de la France.

Une solution simple est devant nous : nous avons besoin de troupeaux pastoraux plus nombreux qui parcourent nos espaces ruraux pour réduire la masse de combustible et maintenir les milieux ouverts ! Le pastoralisme est un véritable levier pour lutter contre les incendies, puisque les animaux valorisent la ressource en herbe, ligneux et broussailles localement, de manière extensive et en plein air.

Nous revendiquons un plan de mesures fortes et urgentes :

- **Encourager l'installation pastorale** (surprime Jeune Agriculteur, travail foncier avec les collectivités locales, ...) et favoriser la pratique du pastoralisme au lieu de la restreindre toujours un peu plus via des mesures dissuasives (telles que les nouvelles règles PAC contrôlant la mise à disposition du foncier).
- **Faire voter une loi pastorale** qui reconnait le rôle majeur des troupeaux dans la lutte contre les incendies... et instaure un droit d'usage pastoral du foncier qui prime sur le droit de la propriété privée afin d'obliger l'entretien des parcelles face aux pratiques d'enfrichement volontaire à des fins de spéculation foncières.
- **Renforcer la mise en place d'Associations Foncières Pastorales et de Comités Locaux à l'Installation agricole**, via le rôle des Plans Pastoraux Territoriaux.
- **Favoriser la formation aux techniques pastorales** pour les éleveurs
- **Soutenir la sélection génétique des races d'animaux rustiques** et résilientes issues de nos territoires.
- **Accentuer la communication** autour du pastoralisme.
- **Généraliser une Mesure Agro-environnementale et Climatique (MAEC) spéciale "protection incendies"** qui encourage l'obligation de pâturage de certaines zones surtout au printemps et en été.
- **Permettre dans le cadre de la PAC le pâturage des regains suite à la fauche sur des parcelles déjà déclarées** par les agriculteurs principaux sans que ceux-ci ne soient inquiétés par des contrôles et sanctions.
- **Organiser un travail conjoint entre les forestiers et les éleveurs** afin de réfléchir ensemble à la forêt de demain.

N'attendons pas l'incendie pour agir !

EXTRAIT DU COMMUNIQUÉ DE LA CONFÉDÉRATION
PAYSANNE 07 DATÉ DU 13/08/26

La Confédération Paysanne de l'Ardèche



FÊTE de L'AGRICULTURE PAYSANNE

à CHOMERAC

À LA FERME DU VERNAS

Marché paysan
et artisanal
dès 10h

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026

Village associatif
Conférence
Spectacles
Concert
Repas paysan
Buvette